



BOURSE AU MERITE

Année scolaire 2020-2021

Objectif de la bourse :

Un complément de bourse dit "Bourse au mérite " est destinée à permettre aux plus méritants des élèves issus de la classe de 3ème de collège ou de l'enseignement agricole et qui s'engagent, à l'issue de la classe de 3^{ème} dans un cycle d'enseignement conduisant au Bac professionnel.

Conditions d'attribution :

- **être boursier** dans le cycle d'enseignement conduisant au Bac Professionnel
- **avoir obtenu une mention** « Bien » ou « Très bien » au Diplôme National du Brevet

↳ Pièces à fournir :

- Photocopie du relevé de l'ensemble des notes obtenues au Diplôme National du Brevet
- Photocopie des bulletins trimestriels de la classe de 3ème
- Engagement écrit et motivé de l'élève à poursuivre sa scolarité jusqu'au Bac professionnel
- Engagement écrit des parents à ce que leur enfant poursuive sa scolarité jusqu'au Bac professionnel